



Projet pilote « Plan d'accompagnement individuel »

De quoi s'agit-il ?

Le canton du Valais veut tester un questionnaire avec des personnes qui ont besoin d'accompagnement dans la vie quotidienne. Ces personnes ont besoin d'accompagnement parce qu'elles vivent avec un handicap, une addiction ou en grande précarité.

Le but de ce questionnaire est de permettre aux personnes de déterminer elles-mêmes leurs besoins d'accompagnement, afin de renforcer leur liberté de choix et leur autodétermination.

Cela se fait à l'aide d'un instrument spécialement conçu à cet effet. Le canton du Valais développe cet instrument.

Avant de décider s'il faut l'introduire dans tout le canton, il souhaite d'abord le tester avec vous dans le cadre d'un projet pilote !

Cet instrument s'appelle « plan d'accompagnement individuel », en abrégé PAI.

Qu'est-ce qui sera testé ?

Nous testons un premier prototype du futur instrument. Nous voulons savoir s'il fonctionne comme nous l'imaginons. Ce test permettra de dire si nous devons faire des modifications et lesquelles. C'est le but de ce test.

Si vous participez, vous vous engagez avec nous dans un "vol d'essai". Cela signifie que nous testons cet instrument dans votre situation de vie. Nous regardons : La structure est-elle adaptée à votre situation de vie ? Qu'est-ce qui est clair, qu'est-ce qui l'est moins ? Comment pouvons-nous optimiser la fonctionnalité de l'instrument et de la procédure ?

Vous pouvez remplir le formulaire seul ou avec les personnes de confiance de votre choix.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions tout au long du test.

Quelles sont les conditions de participation ?

Nous cherchons 40 personnes concernées répondant aux conditions suivantes :

- Vous vivez avec un handicap, une addiction ou en grande précarité.
- Vous avez besoin d'accompagnement dans votre quotidien. Par exemple, vous êtes actuellement accompagné par une institution ou à domicile par un proche aidant ou des professionnels.
- Vous vivez dans le canton du Valais.
- Vous avez envie de faire entendre votre voix et de participer à l'amélioration des mesures d'accompagnement pour les personnes concernées.

Le temps nécessaire pour ce test peut être très variable : nous l'estimons à environ 6 heures, en plusieurs séances.

Quels sont vos avantages à participer ?

- Vous avez l'occasion de tester en avant-première un instrument visant à favoriser l'autodétermination, la liberté de choix et l'inclusion.
- Votre participation vous permet de donner votre avis sur le développement d'un nouvel instrument permettant de bénéficier de prestations d'accompagnement et d'influencer son évolution.

- Vous recevrez un bon cadeau.

Important : Le projet pilote est limité à 40 personnes. La sélection des participants sera réalisée de manière à assurer une représentativité équilibrée des différents types de handicap.

Quelles sont les différentes étapes du projet pilote ?

Le test se déroulera selon les étapes suivantes :

Entretien d'information

Un entretien d'information aura lieu pour vous expliquer le déroulement du test, la protection de données et les conditions de participation. On est aussi à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Ici vous pouvez choisir de participer au test ou pas.

Remplissage du questionnaire

Ici, vous remplissez le questionnaire. Vous pouvez le faire seul, avec le soutien d'une personne de confiance ou d'un centre de conseil. Vous pouvez le faire en une fois ou en plusieurs fois. Le temps varie d'une personne à l'autre mais prend environ entre 2 et 4 heures.

Après avoir rempli le questionnaire, vous êtes à disposition du service chargé de vérifier les questionnaires pour répondre à leurs questions par téléphone ou dans un rendez-vous.

Feedback

Vous nous raconterez votre expérience, les forces et faiblesses que vous avez constatées.

Remarques importantes

Le projet pilote est un test visant à explorer la possibilité d'une nouvelle procédure cantonale. Il est indépendant et n'a aucune incidence sur les accords que vous avez déjà conclus avec des prestataires de services, d'autres projets ou le Service de l'action sociale (SAS).

Toutes les informations fournies au cours du test, qu'elles soient écrites ou orales, restent la propriété exclusive de l'équipe du projet pilote PAI. Elles ne seront à aucun moment partagées avec des tiers - pas même avec d'autres autorités ou services cantonaux. La protection de votre personne est préservée à tout moment.

Veuillez noter que le résultat du projet pilote ne garantit pas la mise en œuvre de la procédure à l'avenir et ne correspond pas non plus à une évaluation valable des besoins. Il donne bien sûr des indications sur ce à quoi pourrait ressembler une procédure inclusive, libre et autodéterminée.

Quelle est la suite des événements ?

Vous souhaitez tester l'instrument et participer au développement d'une nouvelle procédure cantonale ? Ou vous avez des questions sur la procédure ? Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter :

E-mail : sas-pilote-pai@admin.vs.ch

Téléphone : 027 606 11 60

Page internet : <https://www.vs.ch/web/sas/pai>

Inscrivez-vous [ici](#) !

En cas d'intérêt, nous conviendrons avec vous un entretien d'information et nous clarifierons avec vous les détails exacts du test et votre rôle potentiel.